



**Mission d'étude de faisabilité d'un chantier
de récolement des
collections du Château de Montrottier**



Cahier des charges

Sommaire

1) Contexte de la mission

1.1) Inventaires et études existants

2) Contenu de la prestation : Bilan général, technique et financier

2.1) Évaluation des collections

2.1.1) Estimation quantitative

2.2) Evaluation des moyens nécessaires à la réalisation du chantier de récolement

2.2.1) Définition des moyens nécessaires et descriptif détaillé de la chaîne opératoire pour le chantier de récolement

2.2.2) Évaluation du conditionnement des œuvres dans les réserves

2.2.3) Définition spatiale

2.3) Rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

3) Conditions de réalisation de la prestation

3.1) Matériel à fournir par le prestataire

3.2) Composition de l'équipe

3.3) Modalités de rendus attendues

3.4) Interlocuteur lors de la mission

4) Calendrier, phasage de la mission

1) Contexte de la mission

Le château de Montrottier se situe à Lovagny à 10kms d'Annecy juste au-dessus des Gorges du Fier.



Le château appartenait à Léon Marès (1854-1916) qui était un collectionneur passionné.

Le 14 août 1916 Leon Marès meurt au château de Montrottier. Il institue comme légataire du domaine de Montrottier, l'Académie florimontane (société savante d'Annecy) dont il était membre depuis 1909.

L'Académie florimontane prend alors possession du domaine en 1919.

Elle organise l'ouverture du château aux publics et l'aménagement des collections riches et variées conformément aux dispositions testamentaires sous la direction du premier conservateur Joseph Serand.

Le château abrite un véritable cabinet de curiosité (céramiques, tenues de samouraï, armes...).

En 2017 pour répondre aux attentes des visiteurs, l'Académie florimontane décide de confier l'exploitation à une société dont elle est associée unique et président, société dirigée par un professionnel avec le renfort d'une équipe de saisonniers.

De son côté l'Académie florimontane reste propriétaire du domaine du château et des collections et assume la responsabilité de l'entretien et des travaux.

La professionnalisation de l'exploitation a permis au château de Montrottier de se développer et de poursuivre une politique culturelle axée sur les familles et les enfants.

Le château est ouvert du 1^{er} avril au 1^{er} dimanche de novembre.

La collection du château a été reconnue comme musée « contrôlé » par l'Etat puis a reçu l'appellation Musée de France en 2003.

Le château de Montrottier conserve un fonds important de collections très variées et ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'inventaire précis permettant de localiser les collections, de les quantifier, les décrire... et de qualifier leur état de conservation.

L'absence de récolement nécessite l'organisation d'un chantier de récolement dont il est nécessaire de préciser les modalités et la méthodologie lors d'une mission d'étude de faisabilité.



Salle orientale¹.

Les collections concernées par l'étude préalable sont dispersées sur plusieurs sites : salles du château, réserves du château, archives départementales, Musée château d'Annecy.

¹ Copyright : Photographie Anthony Titifanua



Salle des armes².

La mission d'étude de faisabilité a pour objet la réalisation d'une étude préalable en vue du chantier de récolement des collections du château de Montrottier.

Ce chantier de récolement devra prévoir l'inventaire, la documentation, le dépoussiérage, ainsi que le conditionnement spécifique d'une partie de la collection située dans les réserves.

L'étude permettra d'établir un plan d'action général, de déterminer les différentes étapes à mener dans le cadre du chantier de récolement, d'évaluer des budgets et les moyens humains à prévoir pour la réalisation du chantier de récolement. Ce travail d'étude préalable permettra à l'Académie florimontane de lancer le marché de chantier de récolement sur la base du scénario chiffré qui aura été proposé par le prestataire.

² Copyright : Photographie Anthony Titifanua

1.1) Inventaires et études existants

Des inventaires sur fiches manuscrites ont été réalisés et conservés dans le château. Un inventaire papier incomplet est conservé aux archives départementales. Ce dernier a été numérisé.

Le château comprend des objets classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques comme les bas-reliefs en bronze allemands du XVIème siècle des sculpteurs Peter et Hans Vischer, des tapisseries, du mobilier, des statues et des tableaux. Ces œuvres ont été récolées par la conservation des objets d'arts et antiquité de Haute-Savoie en avril 2023.

Un inventaire sommaire des armes a été réalisé en août 2023 à la demande de la Gendarmerie nationale.

Pour chaque salle du château, un tableau avec les photographies des œuvres a été réalisé et devait être complété afin d'obtenir le descriptif, la fonction de l'objet et sa période.

2) Contenu de la prestation : bilan général, technique et financier

2.1) Évaluation des collections

2.1.1) Estimation quantitative

Le prestataire devra quantifier le nombre d'œuvres à récoler sur les différents sites où se trouvent les collections³. Liste comparative et diagnostic des inventaires et listing disponibles.

³ Cf. plans du château, des salles et des réserves en annexe

2.2) Evaluation des moyens nécessaires à la réalisation du chantier de récolement

2.2.1) Définition des moyens nécessaires et descriptif détaillé de la chaîne opératoire pour le chantier de récolement

À l'issue de l'analyse des données quantitatives recueillies, le prestataire devra proposer un plan d'action général adapté aux différentes collections, en prenant en compte les spécificités des collections concernées et le budget.

Le prestataire devra envisager un scénario pour le déroulement du chantier de récolement. Il devra décrire précisément les différentes étapes du chantier de récolement et détailler le chiffrage de ces étapes, le calendrier du déroulement du chantier et la chaîne opératoire. Il devra évaluer le temps nécessaire ainsi que le budget à prévoir pour chacune des opérations prévues pour le chantier de récolement.

Il estimera le nombre de jours/hommes requis pour réaliser chaque opération, les moyens logistiques spécifiques (qualification des équipes, localisation des interventions, surfaces de stockage et des espaces de travail, organisation spatiale, prises de mesure, photographie) et les moyens matériels (prévision des fournitures (sachets, étiquettes, matériaux spécifiques de conditionnement, etc.) et équipements (matériel de travail, équipements de protection individuelle, équipement de base, etc.).

Le prestataire précisera l'articulation du récolement documentaire avec les autres étapes du chantier des collections et estimera en jours/hommes le temps nécessaire à y consacrer. Ces recherches devront notamment permettre de décrire l'objet, sa fonction et de retrouver sa période, son origine géographique et de préciser son statut de propriété.

Le prestataire fera des préconisations en termes d'organisation du travail.

Il définira l'outil informatique le plus adapté à la collecte des données recueillies pendant le récolement et fera des préconisations pour l'acquisition d'un logiciel de gestion permettant l'intégration des données du récolement pour établir l'inventaire

réglementaire à titre rétrospectif. Il évaluera le temps nécessaire à la saisie des informations sur le logiciel de gestion.

2.2.2) Évaluation du conditionnement des œuvres dans les réserves

Le prestataire devra fournir une évaluation et des préconisations concernant le conditionnement de certaines œuvres dans les réserves (coût, ordre de priorité, moyens, budget).

2.2.3) Définition spatiale

Le prestataire devra définir une chaîne opératoire pour le chantier de récolement et proposer une organisation spatiale de son déroulement (décrire les surfaces de travail nécessaires à la réalisation du récolement, les besoins en stockage des fournitures).

Les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour la réalisation du chantier de récolement seront synthétisés dans un tableau.

A l'issue de cette phase, le prestataire sera en mesure de présenter plusieurs scénarios chiffrés pour la conduite du chantier. Un échange avec l'Académie permettra de choisir un scénario.

2.3) Rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Sur la base du scénario choisi, le prestataire devra établir le CCTP nécessaire au lancement du marché de consultation de prestataires pour le chantier de récolement. Il reprendra notamment le descriptif des besoins identifiés en reprenant les principales données collectées lors de l'évaluation, détaillera la méthodologie envisagée, l'organisation des espaces de travail, les moyens logistiques et les consommables à prévoir par le prestataire, les moyens humains nécessaires et le profil des différents intervenants, le planning pressenti et ses étapes, le calendrier. Il préparera le tableau de synthèse des coûts.

3) Conditions de réalisation de la prestation

Le prestataire retenu devra effectuer un certain nombre de visites des différents lieux où se trouvent les collections du château. Il devra également prévoir des réunions de suivi mensuelles avec le Président de l'Académie florimontane.

Le détail du planning d'intervention pour l'évaluation sera établi en concertation avec l'Académie florimontane.

Les horaires d'intervention ne pourront excéder la tranche horaire 9h-18h du lundi au dimanche. Le château est ouvert aux publics du mercredi au dimanche (10h-17h30) et tous les jours en juillet et août.

Les phases d'analyse des données, de synthèse et de rédaction se feront dans les locaux du prestataire.

3.1) Matériel à fournir par le prestataire

Le prestataire utilisera son propre matériel informatique pour réaliser son étude.

Il pourra apporter tout le matériel qui lui semble nécessaire au bon déroulement de sa prestation, sans contrepartie financière a posteriori.

3.2) Composition de l'équipe

L'équipe devra réunir les compétences nécessaires à la réussite des différentes prestations exigées dans le cadre des opérations du présent marché et à l'atteinte des objectifs fixés. Le prestataire mettra à disposition un personnel qualifié et adapté à chaque tâche.

L'équipe identifiée devra être la même pour la durée de toute la prestation, afin de garantir une continuité de connaissance, de transmission des informations et des services liés à l'exécution de la mission. En cas d'impératif indépendant de la volonté du prestataire, toute modification dans l'équipe devra faire l'objet d'un accord du maître d'ouvrage.

3.3) Modalités de rendus attendues

Toutes les données collectées lors de l'évaluation et de la phase d'analyse, seront remises au terme de la mission au maître d'ouvrage sous forme d'un rapport final avec ses annexes dans un format numérique permettant la lecture et la modification des informations sur PC (formats type tableur excel ou formats texte). Deux exemplaires papier seront également rendus.

3.4) Interlocuteur lors de la mission

L'interlocuteur privilégié du prestataire sera le Président de l'Académie florimontane. L'Académie florimontane ainsi que la société d'exploitation du château de Montrottier ne dispose actuellement d'aucune équipe de conservation ou de régie des œuvres. Le prestataire devra par conséquent concevoir sa propre équipe pour la réalisation de la mission. Le prestataire devra désigner un interlocuteur unique ou privilégié pour les échanges avec l'Académie florimontane.

4) Calendrier, phasage de la mission

La passation de marché prendra effet à compter de la notification de l'ordre de service au prestataire. L'intervention du prestataire ne devra pas dépasser 4 mois à compter de la notification. Un calendrier détaillé des différentes tâches sera proposé par le prestataire dans son offre, en précisant le personnel affecté à chaque tâche.

Le nombre de réunions nécessaires est laissé à l'appréciation du candidat mais il devra envisager au-moins une réunion de lancement et une réunion de restitution en présentiel.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Date de l'aller-voir : à partir du 4 mars 2024 (les candidats devront prendre rendez-vous avec l'Académie florimontane afin de déterminer un jour de visite des lieux).

(Lors de l'aller-voir des documents existants seront présentés aux candidats).

- Date limite de remise des offres : 1^{er} mai 2024
- Notification : 31 mai 2024

- Début de l'intervention : à partir de juin 2024
- Délais d'exécution : L'étude doit être remise au plus tard le 1^{er} décembre 2024

Afin de répondre au marché, le candidat devra transmettre les éléments suivants :

- proposition méthodologique, devis de réalisation, CV, références de l'équipe.

Le 12 février 2024

Académie florimontane : 1, Esplanade de l'Hôtel de Ville - 74000 ANNECY

contact@academie-florimontane.fr tél : 06 85 45 84 72

Le Président,

Yves LAURENCIN